

LES 12 MEMBRES DU BUREAU DE LA COMMISSION ELECTORALE INDEPENDANTE (CEI)

N°	NOM ET PRENOMS	FONCTION	MANDANT
1	YOUSSOUF BAKAYOKO	PRESIDENT	PDCI
2	JEAN-BAPTISTE GOMISS	VICE-PRESIDENT	PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
3	JACOB ANAKY	VICE-PRESIDENT	MFA
4	KONE SOUROU	VICE-PRESIDENT	RDR
5	BAMBA YACOUBA	VICE-PRESIDENT	MJP
6	AUGUSTE SEVERIN MIREMONT	SECRETAIRE PERMANENT	UDPCI
7	INZA DIOMANDE	SECRETAIRE PERMANENT ADJOINT	MPIGO
8	BAYORO DAGROU SALOMON	SECRETAIRE PERMANENT ADJOINT	FPI
9	FRANCIS COULIBALY	TRESORIER	MPCI
10	KROMEL MILIDJI	TRESORIER ADJOINT	UDCY
11	SIMEON BOGUI N'GUESSAN ASKET	CONSEILLER SPECIAL	PIT
12	GBANE BOURAHIMA	CONSEILLER	PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

NB : Le Bureau de la CEI compte 12 membres. Le Bureau constitue l'organe exécutif de la Commission Centrale. Ses membres sont liés par un contrat à la Commission Electorale Indépendante.

Chaque parti ou groupement politique signataire de l'Accord de Linas Marcoussis a d'office un représentant au sein du Bureau de la CEI. A cela, il faut ajouter le Représentant du Président de la République et celui de l'Assemblée Nationale

qui y sont aussi présents.

Les membres du Bureau sont tous élus parmi les membres ayant voix délibérative. Les dix-neuf (19) autres personnalités restent

des Commissaires Centraux et participent aux travaux. C'est d'ailleurs aux réunions de Commission Centrale que toutes les décisions sont arrêtées. Les décisions sont prises soit par consensus, soit par vote. Mais depuis 2006, année de la mise sur pied de cette CEI, l'institution chargée d'organiser les élections dans notre pays a toujours œuvré pour obtenir le consensus lors de ses délibérations.

Source : le Service de Communication CEI